Commission de Surveillance du Secteur Financier

COMMUNIQUE DE PRESSE 11/34

Etant donné les rumeurs persistantes faisant état d'une mise en garde que la CSSF aurait envoyée à la BCEE en raison des crédits accordés aux sociétés de Monsieur Becca, la CSSF tient à démentir formellement l'existence d'une pareille mise en garde.

La CSSF a lancé en 2009 une étude approfondie sur les risques liés au financement de l'immobilier, résidentiel et de promotion, au Luxembourg. Cette étude a été réalisée dans un contexte général et ne visait ni une banque ni un promoteur en particulier. Le rapport d'activités 2010 de la CSSF (www.cssf.lu sous « Publications ») a rendu compte de cette étude (pages 32 à 33 du rapport).

Luxembourg, le 6 octobre 2011

